

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1314^e
SÉANCE**

Mardi 22 octobre 1963,
à 10 h 35

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 73 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	23

Président: M. C. W. A. SCHURMANN
(Pays-Bas).

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (A/5428 et Add.1) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. BARNES (Libéria) rappelle qu'au cours de la dix-septième session de l'Assemblée il avait suggéré la conclusion d'un traité d'interdiction partielle de durée limitée, ce qui, à l'époque, lui paraissait le seul progrès qu'on pouvait espérer. En signant un traité d'une durée illimitée, les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni ont fait la preuve du sens de leurs responsabilités à l'égard du sort de l'humanité. Il convient de les féliciter pour leur prévoyance et leur sagesse, car le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, a permis de dissiper dans une certaine mesure l'atmosphère de méfiance et d'antagonisme qui pesait sur les relations entre les puissances nucléaires. Il convient également de rendre hommage aux membres de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, dont les travaux patients et les formules objectives et ingénieuses ont facilité la conclusion de l'accord entre les puissances nucléaires.

2. Si le traité n'est qu'un premier pas, il constitue néanmoins l'événement le plus encourageant qui soit venu jusqu'ici récompenser les longs efforts déployés pour mettre fin à la pollution de l'atmosphère, limiter la diffusion des armes nucléaires et apaiser les craintes et les tensions causées par la course aux armements. Le traité est important pour ses résultats immédiats, mais aussi pour les espoirs qu'il fait naître. En effet, ce qui a déjà été accompli représente, à bien des égards, un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il faudra encore faire pour parachever l'œuvre entreprise.

3. Toutefois, les résultats obtenus seront dangereusement compromis tant que la quatrième puissance nucléaire et les puissances susceptibles de le devenir n'auront pas signé le traité. C'est donc avec une profonde déception que les nations du monde ont noté l'abstention de la France et la dénonciation du traité par la République populaire de Chine. Pour sa part, le Libéria, dont l'intérêt dans l'arrêt des

essais nucléaires est guidé par les mobiles qui doivent animer tous les hommes lucides, a signé le traité d'interdiction partielle. M. Barnes rappelle la proposition faite par le Secrétaire d'Etat du Libéria devant l'Assemblée générale (1217^{ème} séance plénière), à savoir l'adoption d'une résolution priant tous les Etats d'adhérer au traité, et de marquer ainsi leur volonté commune d'éliminer la menace nucléaire.

4. Si les nations se félicitent de ce qui a été accompli, elles ne seront pleinement satisfaites que lorsque aura été atteint l'objectif final: la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. En effet, tant que les essais souterrains restent licites, la tentation et la possibilité de reprendre les essais dans les trois autres milieux ne sont pas définitivement écartées. On peut même craindre que, si la course aux armements se poursuit dans le milieu souterrain, des armes plus meurtrières encore ne soient mises au point. Il faut donc examiner tous les moyens d'aboutir à un traité d'interdiction complète et redoubler d'efforts pour supprimer les obstacles qui empêchent la cessation des essais souterrains en trouvant une formule raisonnable en ce qui concerne le nombre d'inspections sur place et les dispositions garantissant que ces inspections ne compromettent pas la sécurité des Etats intéressés. Malgré les difficultés, on peut compter sur l'ingéniosité et le réalisme du Comité des dix-huit puissances pour fournir une base d'accord aux puissances nucléaires. Il faut espérer que les négociations à ce sujet seront menées aussi rapidement que possible. A cet égard, la suggestion faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique devant l'Assemblée générale (1208^{ème} séance plénière) tendant à convoquer une réunion au sommet des chefs d'Etat pour mettre au point un traité d'interdiction complète mérite d'être retenue. Une suggestion analogue avait d'ailleurs été faite par la délégation libérienne au cours de la dix-septième session de l'Assemblée.

5. A la Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue à Addis-Abéba en mai 1963, les chefs de 30 Etats africains ont lancé un appel pour qu'il soit mis fin aux essais nucléaires dans tous les milieux. Il est difficile de croire que les puissances nucléaires n'écouteront pas cet appel solennel. Pour sa part, la Première Commission doit tirer tout le parti possible de l'atmosphère de bonne volonté qui a suivi la signature du traité d'interdiction partielle et rechercher activement la voie qui mène à la paix.

6. M. TARABANOV (Bulgarie) déclare que, comme les autres pays socialistes, la Bulgarie a toujours été en faveur de la suspension de tous les essais nucléaires. La délégation bulgare se félicite donc de la conclusion du traité d'interdiction partielle, qui a contribué à la détente internationale et qui

ouvre la voie à de nouvelles initiatives plus importantes et plus efficaces en vue de se rapprocher du but principal: la conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet.

7. Cependant, le traité qui vient d'être conclu à Moscou ne peut avoir de conséquences durables que s'il est suivi d'autres mesures de désarmement et, en particulier, s'il est complété par un accord sur la cessation des essais nucléaires souterrains. Ces essais permettent en effet de continuer la course aux armements, ils créent une atmosphère d'insécurité générale et ils font redouter que d'autres pays ne se mettent à fabriquer des armes nucléaires. Toutefois, on rencontre des difficultés au sujet de l'interdiction des essais souterrains, car les puissances occidentales prétendent qu'il est indispensable d'accompagner cette interdiction d'un système d'inspections sur place. Déjà, dans le passé, les puissances occidentales avaient adopté une attitude analogue à l'égard des essais dans les trois autres milieux. En 1956, en effet, l'Union soviétique avait proposé qu'un accord sur la question soit conclu immédiatement, étant donné que les moyens nationaux étaient en mesure d'assurer les contrôles nécessaires. Mais durant des années les puissances occidentales, se fondant sur des données présentées par des savants, sous l'influence de la politique officielle, se sont opposés à la conclusion d'un tel accord. Cet accord n'en a pas moins été signé récemment, ce qui prouve que les objections des puissances occidentales étaient sans fondement. On peut donc espérer qu'en ce qui concerne les essais souterrains il ne sera pas nécessaire d'attendre aussi longtemps pour que les mêmes milieux scientifiques reconnaissent que les inspections sur place sont également superflues.

8. Certaines délégations ont proposé qu'on organise des conférences de savants afin de convaincre les puissances occidentales de l'inutilité des inspections sur place. Cependant, ces réunions scientifiques ne peuvent pas porter de fruits, quand l'une des parties aborde les négociations d'un point de vue préconçu, comme l'a prouvé notamment la Conférence d'experts de 1958^{1/}. Il a fallu en effet un changement politique des gouvernements occidentaux pour qu'un accord sur l'interdiction des essais puisse être signé. Ce qui manque encore, c'est la décision politique des puissances occidentales de mettre fin aux essais souterrains.

9. Heureusement, les débats qui ont eu lieu au Sénat des Etats-Unis, les données scientifiques citées et certaines opinions exprimées par des représentants responsables du Gouvernement des Etats-Unis permettent d'espérer un revirement de la position rigide adoptée par la délégation des Etats-Unis, tant à Genève qu'à la Première Commission. La délégation bulgare espère donc qu'à la suite de la résolution que la Commission devrait adopter sur la question et grâce aux efforts continus du Comité des dix-huit puissances on parviendra à un accord définitif sur l'arrêt de toutes les expériences nucléaires. Pour arriver à cette fin il pourrait être nécessaire d'avoir recours à une conférence au sommet réunissant les dirigeants des pays représentés au Comité des dix-huit puissances.

^{1/} Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de détecter les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue à Genève du 1er juillet au 21 août 1958.

10. M. OKILO (Nigéria) indique que, si sa délégation s'est déclarée en faveur de l'examen prioritaire de la question en discussion, c'est qu'elle estime qu'il importe de mettre fin à l'une des formes les plus dangereuses et les plus dispendieuses de compétition internationale et que la perspective d'une discussion satisfaisante est plus favorable qu'à la session précédente. Comme la plupart des autres délégations, elle attribue cette amélioration à la signature du traité d'interdiction partielle. Elle s'associe à la satisfaction et au soulagement généraux qu'a causés cet événement et regrette que certains pays n'aient pas encore adhéré au traité.

11. Il convient de tirer parti sans tarder de l'occasion qu'offre ce premier signe de bonne volonté positive de la part des pays qui ont signé le traité. Depuis la seconde guerre mondiale, la réalisation d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires et sur le désarmement général et complet est entravée, d'une part, par des problèmes scientifiques et, d'autre part, par les difficultés que crée l'absence de confiance mutuelle entre les nations. Jusqu'ici, tandis que le monde semblait progresser vers la mise au point des techniques de détection, on n'a constaté aucune amélioration dans l'établissement de la confiance mutuelle. Le traité est le premier pas dans cette voie et c'est pourquoi il est si important d'encourager les initiatives propres à développer le nouvel esprit de bonne volonté qui s'est manifesté.

12. La résolution invitant tous les Etats à s'abstenir de placer dans l'espace extra-atmosphérique des objets portant des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, que l'Assemblée générale a adoptée récemment à l'unanimité [résolution 1884 (XVIII)], est un autre témoignage du désir de presque tous les pays de travailler à l'édification d'un monde pacifique. Les pays auxquels incombe la responsabilité des négociations relatives à la question des essais nucléaires devraient être engagés à entreprendre aussitôt que possible l'étude d'un traité d'interdiction complète des essais ainsi que l'examen des questions connexes avec le même désir sincère d'élargir le terrain d'entente. Tel est l'esprit du projet de résolution que la délégation nigérienne et d'autres délégations présenteront prochainement, espérant qu'il sera appuyé par tous les membres de la Commission.

13. M. DATCU (Roumanie) souligne l'importance qu'a prise la question de l'interdiction des essais nucléaires aux yeux de l'opinion publique mondiale et au sein des Nations Unies, importance qui s'explique par le risque que les retombées radio-actives laissent planer sur la santé des générations à venir et par la nécessité d'éliminer le danger nucléaire. Le Gouvernement roumain a contribué activement, aux Nations Unies et à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, aux efforts mis en œuvre pour apporter une solution à ce problème. Il a été l'un des premiers signataires du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, y voyant une expression de la politique de coexistence pacifique et une preuve que les questions internationales en litige peuvent être résolues par la voie de négociations et espérant que la conclusion créera des conditions favorables pour l'interdiction des essais souterrains.

14. Le fait qu'il a été possible de conclure ce traité démontre à la fois qu'il faut accorder la priorité

aux problèmes concernant l'élimination du danger d'une guerre nucléaire et que le moment est particulièrement propice. Ce traité et l'accord interdisant de mettre sur orbite des objets portant des armes nucléaires sont de nature à rapprocher et à concilier les positions des puissances nucléaires et de tous les Etats en ce qui concerne les modalités d'un désarmement général et complet. Tous les efforts doivent être faits pour interdire les armes nucléaires, en interdire la production et l'emploi et en liquider les stocks existants. En mettant fin à la course aux armements et, en tout premier lieu, à la course aux armements nucléaires, on apportera une contribution substantielle à la cause du désarmement général et complet.

15. Le traité conclu à Moscou doit donc être suivi d'autres mesures constructives susceptibles de faciliter un accord ultérieur sur le désarmement. Il faudra faire preuve de réalisme aussi bien aux Nations Unies qu'au Comité des dix-huit puissances et avancer pas à pas pour écarter les obstacles qui se dressent encore sur la voie qui mène à la prévention de la guerre; pour ce faire, les Etats devront manifester la volonté d'arriver à une entente. La Roumanie donnera son plein appui à tout projet de résolution qui serait de nature à faciliter un accord et à stimuler les efforts de tous les pays en vue d'arriver à une heureuse solution du problème à l'examen.

16. M. ALLIMADI (Ouganda) se félicite de la récente amélioration de la situation internationale, due dans une large mesure à la conclusion du traité d'interdiction partielle, dont l'Ouganda est un des signataires. Il y a lieu de se réjouir également de la décision des Etats-Unis et de l'Union soviétique de ne pas placer dans l'espace extra-atmosphérique des objets portant des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

17. La délégation ougandaise estime qu'il ne faut épargner aucun effort pour consolider la paix et aboutir au désarmement général et complet. C'est pourquoi elle juge que la République populaire de Chine devrait être représentée à l'ONU afin de pouvoir participer à la discussion du problème du désarmement. Pour la même raison, elle estime que la France devrait tenir compte des vœux de l'humanité et adhérer au traité d'interdiction partielle. Il est en effet urgent de suspendre tous les essais nucléaires et thermonucléaires, car il est absurde d'accumuler des armements nucléaires alors qu'il en existe déjà plus que suffisamment pour détruire l'ensemble de la planète. M. Allimadi espère donc que les grandes puissances prendront en considération la proposition de l'Union soviétique tendant à réunir une conférence au sommet des Etats membres du Comité des dix-huit puissances en vue d'examiner la question du désarmement général et complet. En tout cas, la délégation ougandaise appuiera tout projet de résolution visant à assurer l'interdiction de tous les types d'essais nucléaires.

18. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) constate que le problème de l'interdiction des essais nucléaires est passé dans une phase nouvelle après la conclusion du traité de Moscou, traité que la Tchécoslovaquie, l'un des premiers pays signataires, vient de ratifier.

On a dit déjà que ce traité, si important soit-il, ne constitue qu'une première étape; cette observation est valable aussi bien au sens large car il appelle de nouvelles mesures éventuelles pour confirmer la détente internationale et le regain de confiance entre Etats qu'au sens plus étroit et immédiat où il ouvre la voie à un accord d'interdiction générale. S'arrêter au stade actuel serait dangereux pour l'avenir des relations entre Etats et risquerait même de compromettre ce qui a déjà été réalisé.

19. Deux problèmes se posent maintenant; il s'agit, d'une part, d'assurer le respect universel des dispositions du traité et, d'autre part, d'en étendre la validité aux essais souterrains. Pour ce qui est du premier point, il convient de regretter qu'un Etat Membre ait déclaré ouvertement son intention de poursuivre des essais nucléaires dans l'atmosphère. Une telle attitude affaiblit la portée du traité et peut avoir des conséquences sérieuses du fait qu'elle contribue à empoisonner l'atmosphère, au sens propre comme au sens figuré de l'expression. Tous les peuples du monde désirent au contraire que la première brèche ouverte soit rapidement élargie, rejoignant en cela les aspirations exprimées à plusieurs reprises par les auteurs du traité eux-mêmes.

20. Quant au second point, il est nécessaire d'arriver à une solution, faute de quoi la course aux armements risquerait de reprendre et l'humanité serait exposée à une recrudescence des effets nocifs des radiations. Il y a donc lieu d'adresser un appel à tous les Etats pour qu'ils cessent les essais souterrains et de rechercher rapidement le moyen de conclure un accord dans ce sens. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, aucun obstacle sérieux ne s'y oppose. L'historique du problème et les conclusions des savants démontrent la validité de cette position. La nécessité de disposer d'un contrôle efficace ne saurait empêcher la conclusion d'un accord, car ce contrôle pourrait être assuré par les moyens dont disposent actuellement les pays intéressés. Les récentes négociations ont montré que la question des inspections sur place constitue une sorte de fétiche hérité du passé. Les études scientifiques entreprises dans les pays occidentaux eux-mêmes montrent de façon convaincante que les progrès de la science et de la technique ont rendu cette exigence périmée. Le fait qu'on continue de s'y accrocher relève de considérations politiques et non scientifiques ou techniques; cette conclusion ressort des discussions de Genève, des opinions de savants de nombreux pays et même des documents produits au Sénat des Etats-Unis au printemps 1963. Il faut espérer que ce fétiche de la guerre froide ira rejoindre, avec tous ceux qui subsistent encore, le nombre croissant de ceux qui ont déjà été mis au rancart, et que sa disparition laissera la voie libre à la solution, c'est-à-dire à une décision politique de mettre fin à la course aux armements nucléaires.

21. La délégation tchécoslovaque part du principe que le problème des essais souterrains peut être résolu sans délai si les parties intéressées font preuve de réalisme, de bonne volonté et du désir d'arriver à un accord sur une base mutuellement acceptable.

La séance est levée à 11 h 45.